

Synthèse calendrier et modalités des élections 2017

	délégués classe	CA	CVL	Vice Président CVL	CAVL	CNVL
nombre d'élus	2 titulaires + 2 suppléants	5 titulaires + 5 suppléants	10 titulaires + 10 suppléants renouvellement par moitié chaque année	1 titulaire + 1 suppléant	20 titulaires + 20 suppléants (ou plus) répartis en 3 collèges électoraux	1 titulaire + 1 suppléant
		candidats membres du CVL et 1 siège post bac (*)	si titulaire en année terminale alors suppléant en classe inférieure		si titulaire en année terminale alors suppléant en classe inférieure	
mandat	1 an	1 an	2 ans	1 an	2 ans	2 ans
scrutin	uninominal à 2 tours	plurinominal à 1 tour	plurinominal à 1 tour	uninominal à 2 tours	plurinominal à 1 tour	uninominal à 2 tours
majorité	Absolue 1er tour Relative 2nd tour	relative 1er tour	relative 1er tour	Absolue 1er tour Relative 2nd tour	relative 1er tour	Absolue 1er tour Relative 2nd tour
dates des élections	avant la fin de la 7ème semaine (13 octobre 2017)	au plus tard avant la fin de la 7ème semaine (13 octobre 2017)	avant la fin de la 7ème semaine (13 octobre 2017)	avant la fin de la 7ème semaine (13 octobre 2017)	Pas d'élection cette année (au plus tard avant la fin de la 13ème semaine)	Pas d'élection cette année (au plus tard avant la fin de la 15ème semaine)
			journée vote citoyen le 12 octobre			
candidatures	en binômes (titulaire + suppléant)	en binômes issus du CVL (titulaire + suppléant)	en binômes (titulaire + suppléant)	en binômes (titulaire + suppléant)	en trinômes (1 titulaire + 1 ou 2 suppléants)	en binômes (titulaire + suppléant)
électeurs	tous les élèves de la classe *	Assemblée générale des délégués élèves (titulaire) + élus CVL	tous les élèves du lycée	les élus du CVL	tous les élus CVL titulaires et suppléants	titulaires au CAVL
	* internat = 1 classe		dont Prépa-pro et post bac			
dépôt candidatures			10 jours avant le scrutin		21 jours avant le scrutin	jusqu'à l'ouverture du 1er CAVL
affichage liste électorale			15 jours avant scrutin		28 jours avant scrutin	dès résultat du CAVL
	en cas d'égalité des voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu					
Textes	Cf. Circulaire 2016-140	Article R. 421-30 Code	Article R. 421-43 et suiv.	Article R. 421-43	Art. D. 511-63 et suiv.	Art D. 511-59 et suiv.

(*) 2 + 1 pour Erea

Constitution du CVC (texte paru décembre 2016) : Le CA fixe par délibération la composition et les modalités d'élection ou de désignation